

#AMI_PN

Appel à manifestation d'intérêt

Auprès des établissements du réseau CollEx-Persée sous tutelle de
l'enseignement supérieur et de la recherche
pour la préservation de corpus de documents numérisés
ou nativement numériques

Ouverture : 17 mai 2021 - Clôture : 26 septembre 2021

Résultats : octobre 2021

Contact

preservation_num@collexpersee.eu

Table des matières

1.	Préambule :	3
1.1.	Présentation et missions du GIS CollEx-Persée	3
1.2.	Le groupe Préservation numérique.....	3
2.	L'appel à manifestation d'intérêt : objectifs	4
2.1.	Le contexte de l'AMI.....	4
2.2.	Objectifs de l'AMI	4
3.	L'appel à manifestation d'intérêt : modalités pratiques des dépôts de candidatures	5
3.1.	Candidatures : profil	5
3.2.	Candidatures :	5
4.	L'appel à manifestation d'intérêt : examen des candidatures.....	5
4.1.	Comité de sélection	5
4.2.	Calendrier	6
	Cadre de réponse :	7
1.	Informations générales	7
2.	Manifestation d'intérêt :	7
3.	Engagement du répondant :.....	7
4.	Présentation du corpus numérique de l'établissement :.....	8
5.	Expérience dans le domaine de la préservation numérique :.....	9
6.	Besoins du répondant :	10

1. Préambule :

1.1. Présentation et missions du GIS CollEx-Persée

<https://www.collexpersee.eu/>

CollEx-Persée est une infrastructure de recherche en information scientifique et technique, mise en place en 2017. Elle réunit, sous la forme d'un groupement d'intérêt scientifique, 21 établissements de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (membres ou associés), 4 opérateurs nationaux (Persée pour la numérisation ; l'Abes pour les données bibliographiques ; le CTLES pour la conservation des documents ; l'INIST-CNRS pour la fouille de données), la Bibliothèque nationale de France et une centaine de structures labellisées au titre de leurs collections d'excellence.

Son objectif est de faciliter l'accès et de favoriser l'usage des collections de bibliothèques par les chercheurs dans un contexte où les relations entre ces deux communautés sont mises à l'épreuve du fait des évolutions techniques et de la disponibilité massive de ressources documentaire en ligne qui ont modifié les processus de recherche.

La vision de CollEx-Persée est celle d'une bibliothèque qui développe des collections hybrides (penser ensemble les ressources numériques, imprimés, matériaux de la recherche comme les archives et les ressources iconographiques) adossées à des services qui répondent aux nouveaux besoins des chercheurs en tant qu'utilisateurs de sources d'information de toute sorte et producteurs de données et de résultats de recherche.

1.2. Le groupe Préservation numérique

<https://www.collexpersee.eu/groupe/preservation-numerique/>

CollEx-Persée encourage la production et la collecte d'objets numérisés et nativement numériques, qui viennent compléter, enrichir ou documenter les collections sur support.

La préservation à long terme de ces objets, parties intégrantes des collections d'excellence, est un enjeu majeur pour la préservation du patrimoine, la pérennité des connaissances et la conduite de recherches scientifiques.

Or, la préservation numérique apparaît à ce jour comme un « angle mort » dans la gestion des données et des sources de la recherche. Les solutions à disposition des institutions de l'ESR sont coûteuses et souvent inadaptées à la grande masse des objets numériques à préserver.

Face à ce constat, CollEx-Persée a engagé une démarche de pédagogie et de sensibilisation sur le sujet, en vue d'identifier les besoins et problématiques propres aux institutions et d'entamer un dialogue spécifique avec les opérateurs compétents en matière de préservation numérique. Ainsi, les membres du groupe « Préservation numérique » s'efforcent de définir avec et pour les membres du réseau une politique de la chaîne de collecte ou production, accès et conservation à long terme, en fonction d'une typologie des produits, des données et de l'intérêt effectif d'un archivage à long terme. Le groupe invite à participer à ses travaux des experts du Service Interministériel des Archives de France, autorité porteuse de la politique publique d'archivage.

2. L'appel à manifestation d'intérêt : objectifs

2.1. Le contexte de l'AMI

La préservation des ressources documentaires et scientifiques numérisées ou nativement numériques est un enjeu partagé par l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Différents opérateurs publics nationaux existent, des solutions régionales de data center se mettent en place progressivement, en parallèle d'une offre privée significative. La préservation des données numériques nécessite des compétences très spécifiques, encore rarement déployées au sein des institutions. Les coûts de la préservation numérique sont dépendants des volumes, avec un phénomène d'économies d'échelle, et représentent des sommes parfois très élevées pour des établissements souhaitant préserver des volumes limités de données. Ainsi, un opérateur comme la très grande infrastructure de recherche Huma-Num fournit-il, d'une part, un service d'accompagnement aux établissements de recherche pour la mise en forme des données en vue de leur préservation au sein de l'opérateur national qu'est le CINES, tout en permettant, d'autre part, de négocier des tarifs avantageux pour la collectivité des établissements servis. Cependant, cette offre de service concerne essentiellement les données de recherche, et non le patrimoine documentaire numérisé, voire nativement numérique, des bibliothèques du réseau CollEx-Persée. C'est sur la base de ce constat qu'est lancé le présent appel à manifestation d'intérêts.

2.2. Objectifs de l'AMI

Est lancé auprès des établissements du réseau CollEx-Persée sous tutelle de l'enseignement supérieur et de la recherche un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à constituer une communauté d'institutions désirant travailler ensemble en vue de parvenir à un dispositif permettant de préserver le patrimoine documentaire que représentent les collections d'excellence, numérisées voire nativement numériques, des bibliothèques, au meilleur coût pour la collectivité. Cette communauté aura pour objectifs de :

- identifier les besoins communs aux membres du réseau et les intérêts spécifiques de chacun ;
- faire masse : la réunion d'établissements aux intérêts similaires et aux données de formats homogènes permettra de constituer des volumes de données numériques suffisamment importants (plusieurs dizaines de To) pour envisager des économies d'échelle très significatives dans le cadre d'une négociation collective avec un opérateur de préservation ;
- travailler ensemble à l'élaboration d'une solution technique pour accompagner les établissements dans la mise en forme de leurs données numériques à préserver ;
- définir une modalité de portage administratif (par exemple : groupement de commande) pour conduire une négociation collective auprès d'un prestataire de préservation.

En parallèle de ces objectifs principaux, la communauté constituée aura également une dimension prospective, en particulier pour identifier des besoins émergents ou des problématiques complexes et à en faciliter le traitement, venant alimenter les travaux conduits au sein du GT Préservation numérique de CollEx-Persée.

3. L'appel à manifestation d'intérêt : modalités pratiques des dépôts de candidatures

3.1. Candidatures : profil

Les candidatures sont ouvertes aux établissements du réseau CollEx-Persée sous tutelle de l'enseignement supérieur et de la recherche : établissements délégataires, établissements associés, établissements détenteurs d'une ou plusieurs collections labellisées CollEx-Persée. Cf. <https://www.collexpersee.eu/le-reseau/> (et sous tutelle ESR).

3.2. Candidatures :

Le président ou directeur de l'établissement (ou son représentant, par délégation) devra faire parvenir pour **le 26 septembre 2021** le dossier de candidature de son établissement à l'adresse suivante :

preservation_num@collexpersee.eu

4. L'appel à manifestation d'intérêt : examen des candidatures

4.1. Comité de sélection

Conditions de recevabilité

Pour être examinés, les dossiers devront respecter les conditions suivantes :

- être déposés par des établissements du réseau CollEx-Persée sous tutelle de l'enseignement supérieur et de la recherche: établissements délégataires, associés, ou conservant des collections labellisées CollEx ;
- être transmis dans les délais impartis, sous forme électronique uniquement, à l'adresse indiquée ;
- être complets ;
- être rédigés en langue française.

Le fichier fourni devra être au format pdf, et nommé sur le principe suivant : AAPPN2021_Sigle de l'établissement (ex. AAPPN2021_BNU).

Composition du comité de sélection des candidatures

Le groupe de travail « Préservation numérique » missionnera en son sein un comité de sélection pour examiner les candidatures qui lui auront été transmises. La composition du comité de sélection sera publiée sur le site web à l'issue de la proclamation des résultats.

Critères de sélection

Le comité évaluera les candidatures reçues, individuellement, à l'aune des critères suivants :

1) Nature et volume corpus concernés :

- labellisation CollEx-Persée des collections documentaires des établissements candidats ;
- volume de données concernées par la prestation de préservation, dans une perspective à 5 ans.

2) Compétences techniques et ressources :

- Ressources humaines mobilisées pour le projet (présence d'un chef de projet, etc.)
- niveau de standardisation des données à préserver (formats de fichiers, formats de métadonnées, processus et chaînes de traitement)
- degré de sensibilisation à la préservation numérique (connaissance des normes et standards, des opérateurs, définition des enjeux pour l'établissement, etc.).

3) Engagement dans la durée (à 5 ans)

4.2. Calendrier

- Publication de l'appel à manifestation d'intérêts : 17 mai 2021
- Réponses des institutions : 26 septembre 2021
- Analyse des réponses : été 2021
- Publication des résultats et décisions : octobre 2021
- Le cas échéant, notification budgétaire aux institutions : novembre 2021

Cadre de réponse :

1. Informations générales

Nom de l'institution :

Statut au sein du réseau CollEx-Persée :

- Délégué
- Associé
- Collection labellisée

Service / département porteur de la demande :

Personne responsable du dossier (suivi opérationnel) :

- NOM Prénom :
- Qualité :
- Courriel :
- Téléphone :
- Adresse postale :

2. Manifestation d'intérêt :

NB : texte libre, à joindre au présent formulaire de réponse (2 p. maximum)

Personne désignée pour représenter l'établissement au sein de la communauté constituée à l'issue du présent AML :

- NOM Prénom :
- Qualité :
- Courriel :
- Téléphone :
- Adresse postale :

3. Engagement du répondant :

« Par la réponse au présent appel à manifestation d'intérêt, j'engage mon établissement à contribuer aux travaux de la communauté, et déclare souhaiter investir les fonds nécessaires à la préservation des contenus indiqués ci-après »

A (lieu) , le (date)

Signature et tampon du chef d'établissement

4. Présentation du corpus numérique de l'établissement :

NB : partie à dupliquer si plusieurs corpus sont concernés

- Intitulé :
- Descriptif sommaire :
- Corpus en lien avec une collection labellisée CollEx-Persée : Oui / Non
- Contexte de création :

Numérisation : projet propre de l'établissement sur une collection labellisée CollEx	Numérisation : projet soutenu par CollEx-Persée (2018-2019)	Numérisation : projet soutenu dans le cadre d'un programme de soutien à la recherche scientifique (ANR...) et sur une collection labellisée CollEx.	Corpus nativement numérique créé par l'institution en lien avec le label CollEx	Corpus nativement numérique acquis par l'institution en lien avec le label CollEx	Corpus créés avec des co-financements BnF (Pôles associés Gallica)	Autre (à préciser) en lien avec le label CollEx

- Typologies documentaires (plusieurs choix possibles) :
 - Monographies imprimées :
 - Périodiques imprimés :
 - Thèses :
 - Archives scientifiques :
 - Archives institutionnelles :
 - Autres archives et manuscrits
 - Documents iconographiques :
 - Documents cartographiques :
 - Documents audio-visuels :
 - Autre (préciser) :
- Degré d'unicité, particularités et spécificités du corpus :
 - Unicas : oui / non
 - Particularités d'exemplaires : oui / non
 - Autre(s) exemplaire(s) numérisé(s) par une autre institution : oui / non. Si oui : préciser par quelle institution
 - Le cas échéant : Commentaire libre exposant les raisons justifiant un investissement public pour la préservation à long terme de ce corpus.
- Formats et volumétries :

Nom du corpus	
Type de document ¹	

¹ Texte imprimé, texte manuscrit, documents iconographiques et cartographiques, son, vidéo, autre.

Nombre d'unités documentaires	
Nombre de fichiers	
Volumétrie totale (en Go)	
Formats de fichier ²	
Métadonnées de description ³	
Métadonnées techniques ou de structure ⁴	
Votre corpus fait-il l'objet d'enrichissement, et lesquels ? ⁵	

Dans tous les cas, indiquez tous les formats de données et de métadonnées existant. Indiquez aussi s'ils portent sur tout ou partie de la collection (le cas échéant, précisez quelle proportion).

Répétez le tableau pour chaque corpus.

- Solution de gestion de workflow de numérisation :
 - Oui :
 - Numahop :
 - Persee :
 - Solution développée en interne :
 - Autre : préciser
 - Non / Pas de solution opérationnelle

5. Expérience dans le domaine de la préservation numérique :

- Le corpus concerné fait-il déjà l'objet d'une prestation de préservation numérique ?

Si plusieurs corpus concernés	Non	Oui, en interne à l'institution (présence d'un SAE certifié) ⁶	Oui, au CINES	Oui, à la BnF	Oui, auprès d'un autre prestataire (préciser)
Corpus 1					
Corpus 2...					

² TIFF, JPEG, JP2, PDF... Distinguer les formats master et les formats de diffusion.

³ MARC, Dublin Core, EAD, autre schéma ou référentiel spécialisé (le cas échéant, le préciser).

⁴ METS, PREMIS...

⁵ Les enrichissements documentaires et scientifiques sont à décrire précisément. Indiquez notamment les formats utilisés (par exemple, TEI).

⁶ La certification NF 461 certifie un système d'archivage électronique (SAE) donné, supporté par un organisme donné. Ainsi, un organisme peut proposer plusieurs SAE à la certification NF 461. Elle garantit la qualité et la sécurisation de la conception du système d'archivage électronique par rapport à des caractéristiques d'industrialisation de la chaîne de production définies dans la norme NF Z42-013 et des exigences techniques complémentaires décrites dans le référentiel de certification NF 461. Cela n'exclut pas de respecter les exigences portant sur les services associés aux fonctionnalités du SAE (<https://www.afnor.org/numerique/faq/>)

- Si oui : préciser les coûts annuels de la prestation de préservation numérique des corpus concernés
 - Année 2018 :
 - Année 2019 :
 - Année 2020 :
 - Année 2021 :
- D'autres corpus de l'institution font-ils déjà l'objet d'une prestation de préservation numérique ?

Non	Oui, en interne à l'institution (présence d'un SAE certifié)	Oui, au CINES	Oui, à la BnF	Oui, auprès d'un autre prestataire (préciser)

- Si oui : préciser le / les corpus concernés, ainsi que leur volumétrie :

Corpus	Volumétrie	Prestataire de préservation

- Si oui : préciser les coûts annuels de la prestation de préservation numérique des corpus concernés
 - Année 2018 :
 - Année 2019 :
 - Année 2020 :
 - Année 2021 :

6. Besoins du répondant :

Soutien technique à la préparation des corpus en vue de leur versement dans un dépôt d'archives numériques	Oui / Non
<i>Evaluation du besoin (nb. de personnes / mois, profil ingénieur d'étude)</i>	
Soutien financier pour supporter les coûts d'une prestation de préservation déjà existante	Oui / Non
<i>Evaluation du besoin pour les années 2021 et 2022</i>	
Formation professionnelle dans le domaine de la préservation numérique	Oui / Non
<i>Nombre de personnes à former</i>	
Autre (à préciser)	

Autres : à préciser (texte libre)